

*Paru dans la collection Insee Références*

**"France, portrait social", édition 2013 :  
L'Insee apporte de nouveaux éclairages sur la société française**

« France, portrait social » fait le point sur la situation sociale en France : conditions de vie, éducation, salaires, niveaux de vie, population, santé, etc. Une trentaine de fiches thématiques complètent ces analyses et fournissent les chiffres essentiels, commentés et illustrés sur ces thématiques.

Parmi les nombreuses contributions de l'ouvrage, un éclairage particulier est apporté sur deux sujets :

- **Avez-vous eu des enfants ? Si oui, combien ?**
- **La récidive plus fréquente et plus rapide chez les jeunes condamnés**

**Avez-vous eu des enfants ? Si oui, combien ?** (cf. fiche 5 ci-après et page 93 de l'ouvrage)

*L'infécondité est la proportion de personnes qui n'ont pas eu de descendance, à ne pas confondre avec la stérilité ou l'infertilité.*

- **En 2011, plus d'un homme sur cinq nés entre 1961 et 1965 n'a pas d'enfant**

L'infécondité des hommes a augmenté de 8 points en seulement 20 ans. Sur cette période, la proportion d'hommes n'ayant jamais vécu en couple a doublé et atteint 10 % pour les hommes nés entre 1961 et 1965. En revanche, la hausse de la proportion de femmes sans enfant, mesurée à la fin de leur vie féconde (soit entre 45 et 49 ans), est modérée et ne concerne que les dernières générations observées (13,5 % des femmes nées entre 1961 et 1965 n'ont pas eu d'enfant).

- **L'écart d'infécondité entre hommes et femmes est passé de 2 à 7 points en 20 ans**

Ne pas avoir d'enfant est un phénomène beaucoup plus fréquent chez les hommes que chez les femmes. L'écart d'infécondité entre hommes et femmes est passé de 2 à 7 points entre les générations 1941-1945 et les générations 1961-1965. Cet écart s'explique en partie par la plus forte proportion d'hommes n'ayant jamais vécu en couple.

Cet écart d'infécondité concerne également les personnes ayant vécu en couple. Paradoxalement, le contexte sociétal et médical de l'époque (légalisation de l'avortement et apparition de la pilule) a permis à plus d'hommes que de femmes de concilier le désir de vivre en couple et de ne pas avoir d'enfants.

- **Femmes diplômées et non diplômées tout autant sans enfant désormais**

Les écarts de fécondité entre mères diplômées et non-diplômées se sont réduits mais restent élevés. Parmi celles nées entre 1961 et 1965, les mères sans diplôme ont eu en moyenne 2,74 enfants au cours de leur vie contre 2,17 pour les mères titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme du supérieur.

En revanche, l'écart d'infécondité entre elles est passé de 10 points à 3 points en trente ans. Les femmes les plus diplômées sont moins souvent qu'avant sans enfant, les non-diplômées le sont plus.

- **Les hommes non diplômés sont plus inféconds que les diplômés**

Les pères sans diplôme, nés entre 1961 et 1965, ont eu en moyenne 2,49 enfants au cours de leur vie contre 2,24 pour les pères titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme du supérieur. Cet écart de nombre d'enfants entre non-diplômés et diplômés s'est cependant réduit de moitié en dix ans. De plus, contrairement aux femmes, ce sont les hommes sans diplôme qui demeurent les plus inféconds (plus d'un quart en 2011).

- **Les différences de fécondité des mères se réduisent entre catégories sociales**

Comme pour les diplômés, les disparités de fécondité entre catégories sociales s'amenuisent, mais elles demeurent. Les femmes cadres restent plus fréquemment sans enfant que les femmes ouvrières. Et elles restent moins fécondes lorsqu'elles ont des enfants (2,07 enfants contre 2,37 en moyenne).

- **Un père ouvrier a désormais autant d'enfants qu'un père cadre.**

Le nombre d'enfants par homme, parmi les hommes qui ont eu des enfants, a encore plus convergé que pour les femmes, au point qu'il est désormais quasiment le même pour les hommes de toutes les catégories sociales. Ainsi en trente ans, le nombre d'enfants d'un père ouvrier est passé de 2,96 à 2,29 enfants. Ce nombre est désormais identique à celui d'un père cadre.

- **Des écarts d'infécondité entre catégories sociales plus marqués chez les hommes**

La proportion de femmes sans enfant chez les cadres est passée de 27 % à 17 % entre les générations 1931-1935 et les générations 1961-1965. Cette proportion reste plus élevée que dans les autres catégories sociales, même si les écarts se sont amoindris.

À l'inverse, les disparités sociales d'infécondité des hommes ne se sont pas réduites. Parmi les hommes nés entre 1961 et 1965, la proportion d'employés sans enfant est désormais presque deux fois plus importante que celle des artisans et des commerçants. Ainsi, plus d'un quart des employés sont sans enfant. Alors que seuls 17 % des hommes cadres restent sans enfant en 2011. De fait, employés et ouvriers de ces générations sont plus nombreux à ne jamais avoir vécu en couple (respectivement 11, 12 et 7 %).

### **La récidive plus fréquente et plus rapide chez les jeunes condamnés** (cf. fiche 7 et page 127)

*La notion statistique de récidive au sens large, ici retenue, regroupe deux notions, celle de récidive légale, qui répond à des conditions strictement définies par le code pénal et celle de « réitération » qui se définit comme la recondamnation, hors récidive légale, pour des faits commis après une première condamnation (notion statistique calculée à partir du casier judiciaire ici sur une période de 8 ans).*

- **Hors infractions routières, le taux de récidive est de 38 %**

En 2004, 500 000 personnes ont fait l'objet d'une condamnation pour délit ou contravention de 5<sup>e</sup> classe (la plus « grave » des contraventions). 45 % d'entre elles ont récidivé entre 2004 et 2011. Le taux de récidive des primo-condamnés est de 32 % alors que 63 % des condamnés ayant déjà des antécédents judiciaires en 2004 ont récidivé entre 2004 et 2011.

Les infractions à la sécurité routière constituent une délinquance particulière qui touche une part plus importante de la population et qui pèse fortement sur le taux moyen de récidive. Si on les écarte de la condamnation de départ en 2004 et des condamnations observées jusqu'en 2011, le taux moyen de récidive sur l'ensemble des condamnés de 2004 est alors de 38 % (25 % pour les primo-condamnés et 59 % pour les condamnés avec antécédents).

- **38 % des récidivistes retournent devant la justice pour la même infraction**

La part de la récidive à l'identique (38 % des récidivistes) varie selon la nature de l'infraction. Elle est ainsi majoritaire pour les infractions en matière de transports routiers (réglementation sur les conditions de travail en matière de transport routier) et les infractions à la police des étrangers. Elle domine nettement en matière de trafic ou d'usage de stupéfiants (46 %), de vols, recels « aggravés » et escroquerie (44 %) et de violences volontaires (40 %). En revanche, elle est moins fréquente parmi les condamnés pour outrages (28 %) et destructions ou dégradations (23 %).

Dans certains cas, la récidive marque une aggravation du parcours délinquant : 25 % des récidivistes condamnés en 2004 pour vol simple sont condamnés la seconde fois pour un vol « aggravé ». 20 % des récidivistes condamnés pour destructions ou dégradations en 2004 sont ensuite sanctionnés pour des coups et violences volontaires.

- **Deux facteurs de risque dominant : l'âge du condamné et ses antécédents pénaux**

Plus le condamné est jeune au moment des faits, plus son risque de récidiver dans les 8 ans est élevé. Un mineur a ainsi 6,4 fois plus de risque de récidiver qu'un condamné de 60 ans ou plus. Un condamné ayant des antécédents judiciaires présente 2,3 fois plus de risques de récidiver qu'un primo-condamné.

La nature de l'infraction influence plus modérément le risque de récidiver. Un condamné pour vol "aggravé" a deux fois plus de chance de récidiver qu'un condamné pour atteinte à l'environnement, mais à peine plus qu'un condamné pour injure. Par ailleurs, le fait d'avoir été condamné à une peine de prison ferme lors de la première condamnation multiplie par 1,4 le risque de récidiver.

- **Le risque de récidiver diminue avec le temps**

Le taux de récidive, conditionné au fait que le condamné n'a pas encore récidivé, décroît avec le temps. Autrement dit, plus un condamné tarde à récidiver et plus son risque de récidiver diminue.

## Les autres sujets développés dans l'ouvrage

*La vue d'ensemble* (cf. fiches 1 à 4 et pages 11, 25, 45 et 69 )

- **Les décrocheurs du système éducatif : de qui parle-t-on ?**

Parmi les 800 000 jeunes inscrits en 6<sup>e</sup> en 1995, près d'un quart a décroché de l'enseignement secondaire. Ce sont des jeunes qui ont quitté leur formation sans valider le diplôme la finalisant. 80 % sont sortis sans diplôme, et 20% ont obtenu un BEP ou un CAP. Ces derniers ont quitté l'école sans avoir validé le bac pro qu'ils avaient commencé.

Ces élèves ont généralement connu des difficultés scolaires dès la 6<sup>e</sup>. Ils ont également des origines sociales plus modestes : parents ouvriers, mères moins diplômées, aspirations scolaires moindres, difficultés financières et familiales plus importantes.

- **Entre 1995 et 2011, le revenu salarial moyen augmente de 0,7 % en moyenne par an en euros constants : + 0,8 % dans le privé contre + 0,3 % dans le public**

En 2011, les salariés ont perçu en moyenne 20 050 € de revenu salarial : 19 530 € pour le secteur privé, 21 970 € pour le secteur public. Ces disparités s'expliquent principalement par des disparités de durée d'emploi. Par ailleurs, en 2011, le revenu salarial stagne dans le secteur privé et baisse de 0,7 % dans la fonction publique (gel du point d'indice).

En 2011, les femmes perçoivent un revenu salarial inférieur de 24 % à celui des hommes. Cet écart s'explique pour moitié par des temps de travail moindres et pour moitié par des écarts de salaire horaire (secteurs d'activité féminins moins rémunérateurs ; moins souvent cadres ; mais un écart résiduel subsiste une fois tenu compte de ces facteurs objectivables).

- **Les durées d'emprunts s'allongent pour les plus jeunes**

En 2005, comme en 2011, un ménage sur deux est endetté pour la consommation ou l'immobilier. Sur la période, l'endettement immobilier des ménages a presque doublé, avec une augmentation des encours de 442 à 800 Mds d'euros. Dans le même temps, le revenu disponible total des ménages augmentait de 20 %.

Le poids des remboursements mensuels est resté stable mais les durées d'emprunt ont sensiblement augmenté. C'est particulièrement le cas chez les jeunes. En 2011, un ménage endetté de moins de 30 ans sur deux s'est endetté pour une durée initiale de 25 ans, contre 20 ans en 2005

- **La redistribution : état des lieux en 2012**

La redistribution monétaire divise environ par 2 le rapport de niveau de vie des 20 % les plus aisés sur celui des 20 % les plus modestes. En 2012, ce rapport passe ainsi de 7,6 à 4,0.

En 2012, les prestations sociales (allocations familiales et logement, et minima sociaux) contribuent à la réduction des inégalités à hauteur de 63 %. Les prélèvements y contribuent à hauteur de 37 % (CSG, CRDS, impôt sur le revenu), soit 2 points de plus qu'en 2011.

- **Entre 2005 et 2011, les taux d'effort des locataires se sont accrus, ceux des propriétaires sont restés stables**

En 2011, les propriétaires accédants ont dépensé trois fois plus pour le logement que les propriétaires sans charges de remboursement (13 700 contre 4 600 euros). La facture des locataires du secteur libre est supérieure de 40 % à celle du secteur HLM (7 500 contre 5 400 euros).

En 2011, les locataires du secteur libre comme les propriétaires accédants consacrent en moyenne 27 % de leur revenu à leurs dépenses de logement, contre 23 % pour les ménages locataires du secteur HLM et 11 % pour les propriétaires sans charges de remboursement. Par ailleurs, plus d'un ménage sur cinq parmi les locataires du secteur libre supporte un taux d'effort élevé, en consacrant plus de 40 % de son revenu pour se loger.

Entre 2005 et 2011, les taux d'effort moyen des locataires ont augmenté : de 2,3 points dans le secteur HLM, et de 2,5 pts dans le secteur libre. À l'inverse, ils sont restés presque stables pour les propriétaires accédants et sans charge de remboursement (-0,3 point et +0,2 point).

- **Les jeunes conjuguent bonne santé et comportements à risque**

En 2011, plus de neuf jeunes sur dix, âgés de 16 à 24 ans se déclarent globalement en bonne santé. Les jeunes évoquent toutefois un certain nombre de maladies ou problèmes psychiques liés à l'adolescence.

À 17 ans, un jeune sur deux a été ivre au moins une fois au cours de l'année. L'alcool est la substance psychoactive que l'on expérimente aux âges les plus jeunes. Par ailleurs, après un recul entre 2005 et 2008, la consommation de tabac repart à la hausse en 2011, avec plus 30 % des jeunes de 17 ans fumeurs quotidiens.

D'après les enquêtes de santé scolaire du ministère de la Santé, environ 14 % des adolescents et des adolescentes sont en surpoids et 4 % sont obèses en 2008-2009. Cependant, 42 % des adolescentes en classe de 3<sup>e</sup> se voient "un peu" ou "beaucoup" trop grosses.

En 2010, plus de 40 % des adolescentes de 15 à 19 ans et des jeunes de 20 à 24 ans, sexuellement actives, déclarent avoir déjà eu recours à la pilule du lendemain, au cours de leur vie.

En 2010, 3 000 jeunes âgés de 15 à 24 ans sont décédés. Entre 20 et 24 ans, la mortalité masculine est 3 fois plus élevée que celle des jeunes femmes. Les principales causes de ces décès masculins sont les accidents de la route, les suicides, les chutes ou les homicides. Bien que les idées suicidaires et les tentatives de suicide prévalent chez les jeunes filles, celles-ci paient un tribut moins lourd en termes de décès (moins de 800 jeunes filles sont décédées en 2010).

**Les autres dossiers** (cf. fiches 6 et 8 et pages 111 et 143)

- **Emploi, conditions de travail et santé des 30-50 ans : des trajectoires contrastées (2006 - 2010)**

Les inégalités de santé sont fortement liées aux carrières professionnelles. Six grands types de parcours se dégagent.

- **Une santé meilleure que la moyenne**

Les "abrités (38 %)", en emploi en 2006 et 2010, sont peu exposés aux risques professionnels.

Les "instables" (13 %), en emploi précaire, mais sans être exposés à des risques professionnels, sont majoritairement des jeunes et des femmes.

- **Une santé dans la moyenne**

Les "exposés peu affectés" (28 %) sont tous en emploi mais avec de mauvaises conditions de travail. Majoritairement des hommes, ils sont plus souvent agriculteurs ou artisans, et leur santé se dégrade plus vite entre 2006 et 2010.

- **Une santé mentale dégradée**

Les "exposés en bonne voie" (8 %) et les "exposés en mauvaise voie" présentent en 2006 et en 2010 un état de santé très dégradé par rapport à la moyenne. Néanmoins, les premiers, à l'inverse des seconds, connaissent une amélioration importante de leurs conditions psychosociales de travail et de leur santé mentale (dépression, trouble anxieux généralisé) notamment grâce à une mobilité professionnelle (27 %).

- **Une santé altérée**

Les "usés" (6 %) représentent les fins de carrières difficiles. Plus âgés, ils sont souvent en emploi (ouvriers), mais avec de mauvaises conditions de travail (pénibilité physique).

- **Les métiers artistiques : des conditions d'emploi spécifiques, des disparités de revenus marquées**

En 2009, 365 000 personnes travaillent à titre principal en tant qu'artistes, auteurs, photographes, graphistes, designers, artisans ou ouvriers d'art ou encore personnels technico-artistiques des spectacles, soit presque deux fois plus qu'au début des années 1990.

Avec seulement deux femmes pour cinq emplois, ces métiers sont peu féminisés (la moitié de l'ensemble des personnes en emploi sont des femmes). Fortement concentrés sur Paris et sa région, ces professionnels sont souvent d'origine sociale favorisée et titulaires d'un diplôme de niveau élevé.

Ces métiers s'exercent sous des formes variées, avec des artisans, photographes ou auteurs majoritairement non salariés et des professionnels du spectacle salariés, sous contrat de travail court.

Au sein de ces métiers, les durées de travail (36h par semaine en moyenne) sont très variables avec 40h en moyenne pour les photographes, les auteurs et les artisans d'art et 26h pour les artistes des spectacles. Les disparités de revenus sont également marquées, notamment pour ces derniers : 10 % d'entre eux gagnent à eux seuls plus de la moitié des salaires versés à la profession.



**Comment se procurer l'ouvrage?**

**Pour les journalistes**, l'ouvrage est disponible au Bureau de presse de l'Insee

- Tél : 01 41 17 57 57 ou [bureau-de-presse@insee.fr](mailto:bureau-de-presse@insee.fr)

**Pour vos lecteurs :**

- Cet ouvrage est disponible gratuitement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) - rubrique [Publications et services](#)
- Il peut être également acheté en ligne : [www.webcommerce.insee.fr](http://www.webcommerce.insee.fr) et chez les libraires